

**PROJET D'EAU, D'ASSAINISSEMENT ET HYGIENE EN ZONES URBAINES,  
PÉRIURBAINES ET RURALES DU GRAND NORD D'HAÏTI**

***DON 4697/GR-HA***

**AVIS D'APPEL D'OFFRES (AA) : No. T-AOI-No.27-08/24**

<b>Institution</b>	: Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DINEPA)
<b>Pays</b>	: République d'Haïti
<b>Nom du projet</b>	: Projet d'eau, d'assainissement et hygiène en zones urbaines, périurbaines et rurales du Grand Nord d'Haïti
<b>Titre de l'AAO</b>	: Travaux de Construction des réseaux d'Adduction de Cap-Haïtien : Balan-Babioles, tronçon prioritaire
<b>No. Accord de Don</b>	: 4697/GR-HA (L1135), BID
<b>Numéro de l'AAO</b>	: T-AOI-No.27-08/24

1. Cet Avis d'Appel d'Offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés pour ce projet paru les 21 février et 2 & 3 mars 2020 dans le journal le Nouvelliste dans l'édition volume No.41006 et No. 41010 et paru le 21 février 2020 sur le site de UNDB de numéro de référence IDB-P490056-02/20.
2. La Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DINEPA), organisme autonome placé sous la tutelle du Ministère des Travaux Publics, des Transports et des Communications de la République d'HAÏTI, a reçu un financement de la Banque Interaméricaine de Développement pour financer le coût du PROGRAMME « D'EAU, D'ASSAINISSEMENT ET HYGIENE EN ZONES URBAINES, PÉRIURBAINES ET RURALES DU GRAND NORD D'HAÏTI », et a l'intention d'utiliser une partie du produit de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du présent marché T-AOI-No.27-08/24.
3. La DINEPA sollicite maintenant des offres fermées de la part de Soumissionnaires éligibles pour les **Travaux de Construction des réseaux d'Adduction de Cap-Haïtien : Balan-Babioles, tronçon prioritaire.**
4. La passation du marché sera conduite par Appel d'Offres international (AOI) tel que défini dans les Politiques de la Banque Interaméricaine de Développement (GN2349-15) relatives à la passation de marchés de biens et des travaux financés par la Banque Interaméricaine de Développement et ouvert à tous les Soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans les Politiques.
5. Les Soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de : Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DINEPA) via la **Direction de Passation et d'Exécution des Marchés (DPEM)** sise à :  
11, rue Borno



Ville : Pétion-Ville

Pays: Haïti

Courriel : [secretariat@dinepa.gouv.ht](mailto:secretariat@dinepa.gouv.ht), [passation.marchés@dinepa.gouv.ht](mailto:passation.marchés@dinepa.gouv.ht),  
[jeanronald.michel@dinepa.gouv.ht](mailto:jeanronald.michel@dinepa.gouv.ht), [jerome.millard@dinepa.gouv.ht](mailto:jerome.millard@dinepa.gouv.ht),  
[guito.edouard@dinepa.gouv.ht](mailto:guito.edouard@dinepa.gouv.ht) et [edouardguito2013@gmail.com](mailto:edouardguito2013@gmail.com). Ils peuvent récupérer le dossier d'Appel d'Offres à l'adresse indiquée ci-dessus de 9 heures 00 à 15 heures 00 et/ou en faire la demande via les adresses électroniques précitées en toute heure.

6. Le Soumissionnaire doit fournir la preuve écrite qu'il satisfait aux exigences financières, de capacité technique et d'expérience prescrites dans le Dossier d'Appel d'Offres. Une marge de préférence « **ne sera pas** », octroyée aux soumissionnaires éligibles ayant la nationalité du pays (Haïti) bénéficiaire du don (HA-L1135-4697/GR-HA). Voir le dossier d'Appel d'Offres pour des informations plus détaillées.
7. Les Soumissionnaires intéressés peuvent acheter le Dossier d'Appel d'Offres complet en français en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessus contre un paiement non remboursable de Quinze mille et 00/100 gourdes haïtiennes (**15,000.00 gourdes**) payable par chèque de direction, exécutable en Haïti, à l'ordre de la Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement ou par transfert sur l'un des comptes transitoires de la DINEPA logés à la Banque de la République d'Haïti (BRH) : **DINEPA-Compte transitoire # 111259111 HTG.**

**N.B.** : Une entreprise peut retirer le DAO sans encore soumis le chèque de Direction. Dans ce cas, pour obtenir son droit de soumission à l'Appel d'Offre, elle doit soumettre le chèque avant le septième jour calendaire précédent la date limite de dépôt des offres. Même si elle ne soumissionne pas, l'entreprise devra payer le retrait du DAO.

Une visite conjointe des sites sera réalisée le **jeudi 19 décembre 2024**

Une réunion préparatoire au Cap-Haïtien ou à Pétion-Ville pour faciliter la préparation des offres sera organisée **le même jour** suite à la visite des sites.

8. Les offres comportant le numéro et l'intitulé du marché porteront la mention « *A n'ouvrir qu'en présence des membres du Comité d'Ouverture des plis le Mardi 28 janvier 2025 à 11 heures 30* » et devront être remises - au plus tard le **Mardi 28 janvier 2025 à 11h00** (heure locale) - à l'adresse ci-dessous :

Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DINEPA)

**Direction de Passation et d'Exécution des Marchés (DPEM)**

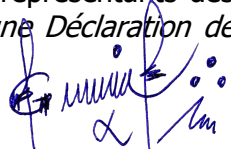
11, rue Borno

Ville : Pétion-Ville

Pays: Haïti

La soumission des offres par voie électronique **ne sera pas** autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des Soumissionnaires présents en personne. Les offres doivent comprendre « *une Déclaration de Garantie de l'Offre* ».



  
**Guito EDOUARD**  
Directeur Général

02.12.2024